

FICHE D'INSCRIPTION À *LA VILLE EST A VOUS* EDITION 2022

ASSOCIATION EN COURS DE CRÉATION : OUI / NON
NOM DE L'ASSOCIATION
ADRESSE Rue N° Code Postal Site web
CONTACT Tél. Mail

MEMBRES DU Nom Prénom Fonction

COMITE DE Nom Prénom Fonction

L'ASSOCIATION Nom Prénom Fonction

Nom Prénom Fonction

Nom Prénom Fonction

PERSONNES DE CONTACT RESPONSABLES DE L'ORGANISATION DE
La ville est à vous Nom Prénom Tâche
Tél. Mail

Nom Prénom Tâche
Tél. Mail

Nom Prénom Tâche
Tél. Mail

Nom Prénom Tâche
Tél. Mail

Nom Prénom Tâche
Tél. Mail

QUARTIER

PROPOSITION DE DATE Jours Mois
Jours Mois
Jours Mois

CROQUIS DU PERIMETRE (indiquer les rues)

ANNEXES Copie du PV de la séance du comité de l'association ayant décidé d'organiser la prochaine édition de *La ville est à vous* et/ou Statuts et PV de l'assemblée constitutive (si c'est la première fois que l'association organise une manifestation de *La ville est à vous*)

Par la présente le comité s'engage à se conformer aux "conditions et engagements mutuels » pour faire partie des manifestations de *La ville est à vous* "

Lieu Nom Prénom
Date Signature

RAPPEL Ce document doit parvenir au plus tard le 31 octobre de l'année précédant la manifestation à la coordination de la VAV

Conditions et engagements mutuels au verso

ORGANISER LA VILLE EST A VOUS : CONDITIONS et ENGAGEMENTS MUTUELS

La ville est à vous est une grande fête gratuite et ouverte à tout.e.s, qui se déroule dans l'espace public, ayant pour but la réappropriation des rues par ses habitant-es et ses piéton-nes.

Elle se fonde sur la participation active au niveau du quartier, en favorisant la présence des habitant-es au sein du comité et en tant que participant-es, ainsi que de la population en général. À cette fin, les rues sont ouvertes à l'installation libre de stands d'animations variées et de vide-greniers, proposés spontanément par tout un chacun.

● Pour s'inscrire, un comité doit :

- Avoir un ancrage (vivre, avoir grandi, travailler...) dans son quartier
- Être ou se constituer en association
- Renvoyer le formulaire d'inscription avant le 31 octobre

● Le comité s'engage à ...

... respecter le cadre légal

- Conclure une assurance responsabilité civile « manifestation » couvrant toute la durée de la fête
- Faire parvenir un rapport d'activité au plus tard le 31 octobre de l'année de la manifestation
- Faire parvenir un bilan financier au plus tard le 31 janvier de l'année suivante
- Se conformer aux lois et règlements municipaux et cantonaux, et aux conditions accompagnant l'octroi d'une subvention de la Ville de Genève ainsi que des autorisations délivrées

... organiser la fête avec les habitant-es de son quartier

- Rechercher la participation de ses voisin-es, les impliquer dans la mise en œuvre de la fête
- Se réunir et tisser de nouveaux liens (associations, parents d'élèves, clubs sportifs, artistes, commerçants)

... collaborer avec la cellule de coordination de La ville est à vous

- Se réunir régulièrement
- Utiliser les ressources développées dans le cadre d'une politique publique durable et sociale (ex. équipe d'accueil et de tri, gobelets réutilisables, etc.)

... adhérer à la Charte de La ville est à vous, et à l'Association faitière des ville est à vous (AVAV)

● La cellule s'engage à ...

... soutenir les initiatives des comités qui correspondent à la Charte de La ville est à vous

- Donner des moyens aux habitant.e.s qui souhaitent organiser une fête de rue avec leurs voisin.e.s
- S'adapter à la façon de faire de chaque comité pour préserver la richesse et la diversité des choix

... accompagner les comités en amont de la fête et sur le terrain

- Être présent dès le départ sur les aspects où le comité a besoin de soutien, en visant à une autonomie progressive
- Faciliter les démarches administratives (autorisations, subventions, concepts sanitaire et sécurité, rapports d'activité, bilans comptables), la logistique (fermeture des rues, coordination technique) et assurer le lien avec les différents partenaires (nettoyage, tri, accueil, récupération, WC, etc.)

... favoriser la participation active de la population

- Rendre accessible la fête à tout un chacun, en tant qu'actrice et/ou spectateur
- Faciliter cette participation par la gratuité et l'accès libre pour tout.e.s

En tant qu'organisateur, le comité est responsable de la manifestation.

Son engagement devient définitif à partir de la validation des dates des fêtes (en mars).